

## MAEC : mesures agro environnementales et climatiques

Sur la base d'un PAEC (Projets agro-environnementaux et climatiques), des territoires à enjeux environnementaux et climatiques ont été définis ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les protéger. Ces mesures concernent le maintien des pratiques agricoles ou l'encouragement des changements de pratiques agricoles.

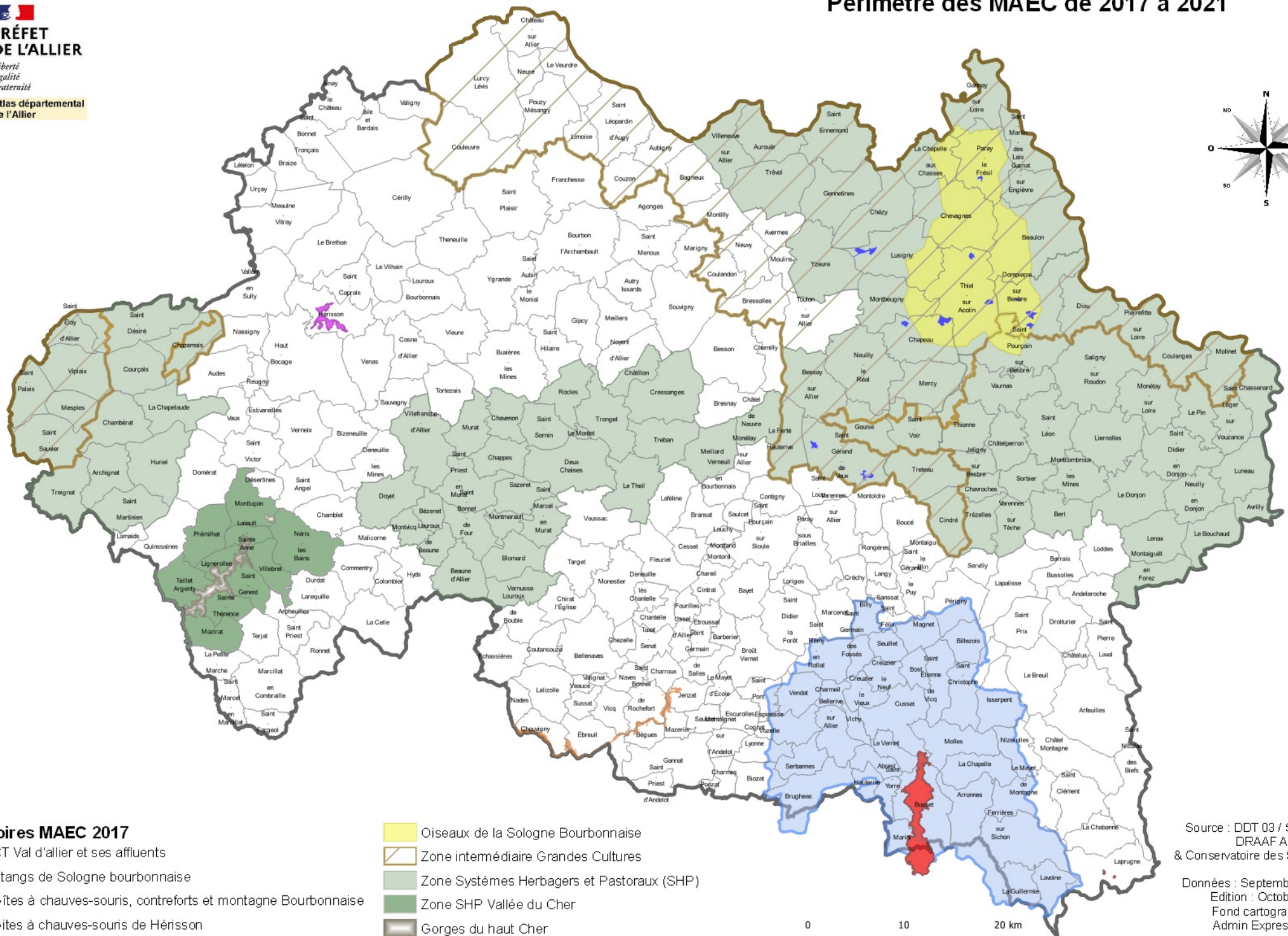
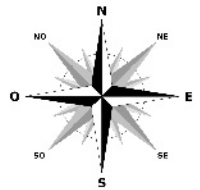
Les MAEC sont portées par des acteurs locaux qui accompagnent et assurent le suivi des mesures choisies. Les exploitants en s'engageant volontairement dans des pratiques respectueuses de l'environnement, bénéficient d'une indemnisation en fonction des surfaces contractualisées et du niveau de contraintes engendrées.

Pour le département de l'Allier, 2 PAEC (ALLIER 1 et 2) sont portés par la Chambre d'Agriculture de l'Allier, le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne, l'Office national des Forêts, la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

Les mesures à mettre en place lors de la souscription d'une MAEC ainsi que les engagements pris sont décrits dans chaque notice spécifique des MAEC. Chaque agriculteur doit déclarer dans son dossier PAC son intention de s'engager dans des MAEC et préciser quelles sont les parcelles visées. L'instruction des demandes est assurée par la DDT. L'animation des territoires est assurée par les organismes suivants :

Pour 2017 :

TERRITOIRE	ANIMATEUR
CT Bassin versant de la Besbre	CC Montagne Bourbonnaise
Bassin versant du Sichon	CC Montagne Bourbonnaise
Captages prioritaires de l'Allier	Chambre d'Agriculture
Natura 2000 Val d'Allier	Conservatoire des Espaces Naturels
Natura 2000 Val de Loire	Conservatoire des Espaces Naturels
Natura 2000 Basse Sioule	Conservatoire des Espaces Naturels
SHP Zone de Plaine	Chambre d'Agriculture
Les oiseaux de la Sologne Bourbonnaise	Ligue de Protection des Oiseaux
Les étangs de Sologne Bourbonnaise	Conservatoire des Espaces Naturels
CT Val d'Allier et ses affluents	Vichy Val d'Allier
Site à chauve-souris de Herisson	Conservatoire des Espaces Naturels
Site à chauve-souris de la Montagne B.	Conservatoire des Espaces Naturels
SHP hors zone de Plaine	Chambre d'Agriculture
Système grandes cultures Zone intermédiaire	Chambre d'Agriculture
Gorges de la Sioule	Office National des Forêts du 63
Gorges du haut Cher	Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
Conversion au semis direct sous couvert	Chambre d'Agriculture
SHP Vallée du Cher	Pays de la vallée de Montluçon et du Cher



**Territoires MAEC 2017**

- CT Val d'allier et ses affluents
- Etangs de Sologne bourbonnaise
- Gîtes à chauves-souris, contreforts et montagne Bourbonnaise
- Gîtes à chauves-souris de Hérisson
- N2000 Basse Sioule

- Oiseaux de la Sologne Bourbonnaise
- Zone intermédiaire Grandes Cultures
- Zone Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP)
- Zone SHP Vallée du Cher
- Gorges du haut Cher

DDT 03

Source : DDT 03 / SEADR-DRAAF Auvergne & Conservatoire des Sites de l'Allier  
 Données : Septembre 2021  
 Edition : Octobre 2021  
 Fond cartographique : Admin Express IGN ©